



## PLAN GOUVERNEMENTAL DE SORTIE DU FIOUL

### Pour se chauffer, l'avenir est dans le bois !

Le 24 janvier 2019, le gouvernement nous annonçait son plan de « sortie du fioul ». Autrement dit, des aides importantes aux particuliers, visant à les inciter à se débarrasser de leurs vieilles et polluantes chaudières au fioul, pour passer à des solutions plus performantes et écologiques.

Aujourd'hui, une solution évidente s'offre à eux : la chaudière au bois.



 [Téléchargement du visuel](#)

#### OBJECTIF 2030, ZERO FIOUL DANS LES FOYERS FRANÇAIS

##### HIER

3 à 4 millions de logements équipés au fioul, soit environ 10 millions de français chauffés au fioul.

##### DEMAIN

32% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique des français d'ici à 2030, c'est l'objectif du gouvernement et de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée par le Parlement en juillet 2015.



## Quelles sont les (très) bonnes raisons de choisir le bois ?

### 1/ Changer pour une chaudière bois, c'est simple

Le bois est une énergie de substitution évidente et simple à installer. En passant du fioul ou du gaz au bois, il est possible de conserver la même installation, de réutiliser le réseau d'alimentation des radiateurs ou/et du plancher chauffant existants, et de « simplement » changer la chaudière.

### 2/ Le bois est une énergie propre !

> Il permet de lutter contre le réchauffement climatique.

Avec des émissions de CO<sub>2</sub> de 26 g/kWh, le bois énergie est 10 X moins émetteur de gaz à effet de serre que le fioul, le gaz ou l'électricité.

> Il permet de préserver la qualité de l'air.

Les appareils de chauffage au bois modernes émettent jusqu'à 100 fois moins de particules que les équipements anciens. Ce qui a permis en 15 ans de diviser par 2 les émissions de particules fines en France (source CITEPA inventaire national 2017).

### 3/ Le bois énergie préserve nos forêts et dynamise la filière bois

Seulement 50% de l'accroissement annuel de la forêt est exploité en France ! Nous sommes le 2ème producteur européen d'énergie bois, avec un gisement forestier largement préservé : à ce jour, les prélèvements sont très inférieurs à l'accroissement naturel de nos belles forêts.

**Le bois est la 1ère source d'énergie renouvelable en France !**

Le bois énergie participe à l'équilibre de la filière bois dans son ensemble avec le bois d'œuvre et le bois d'industrie, garantissant une exploitation forestière de qualité et créant des emplois indémoustrables.

**La filière bois représente 440 000 emplois en France.**

### 4/ Le bois est un chauffage très performant et confortable

Le rendement peut atteindre 107% pour les chaudières bois à condensation.

Avec des performances équivalentes aux autres chaudières récentes, un même confort d'utilisation (autonomie, entretien, gestion des zones de chauffage, connexion à distance etc.)... l'éco-énergie en plus !

### 5/ Le bois énergie, une énergie économique



**811 €\***

Le budget annuel moyen de chauffage au bois

\* Ademe

**VS**

**1661 €\***

Le budget annuel moyen de chauffage aux énergies fossiles

\* Ademe

### 6/ Une installation de qualité garantie

> L'installation : une qualité garantie par des installateurs certifiés RGE QualiBois

Il est un gage de qualité, de sécurité, mais aussi un sésame pour obtenir les aides proposées par les pouvoirs publics.



> L'appareil : Flamme Verte





## Les aides à l'installation d'une chaudière bois

Le soutien du gouvernement à l'investissement permet d'accompagner la sortie du fioul et de favoriser le pouvoir d'achat des Français grâce à une énergie économique et locale. 87% des français se disent prêts à s'engager individuellement pour contribuer à la transition écologique, avec, parmi leurs principales bonnes résolutions, l'énergie domestique (59%).

Sondage Opinion Way de février 2019 pour Qualit'EnR

- > **30% de crédit d'impôt (CITE)**, intégrant désormais la main-d'œuvre pour les ménages modestes
- 50% de CITE** pour la dépose de la cuve fioul pour les ménages modestes
- > **les primes dites « Coup de Pouce »** pour le remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon (hors condensation) : prime de minimum 4000 € pour les ménages modestes et de 2500 € pour tous
- > **les subventions de l'ANAH Habiter Mieux Agilité**, jusqu'à 50% selon les conditions de ressources et les zones géographiques
- > **un taux de TVA réduit à 5.5%**
- > **l'Eco-Prêt à Taux Zéro** reconduit sans condition de bouquet de travaux
- > **les Primes Air Bois** pour la qualité de l'air

... Et d'autres aides locales à étudier suivant la zone concernée.

## A propos du syndicat

### **Le SFCB : 21 FABRICANTS ET IMPORTATEURS réunis pour la promotion des chaudières biomasse**

Créé en 2017, le SFCB (Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse) regroupe 21 fabricants et importateurs français de chaudières bois ou granulés, de petites et moyennes puissances, qui souhaitent promouvoir le chauffage central au bois dans le domestique, collectif et tertiaire.

**Son ambition : lutter contre le réchauffement climatique et faire baisser la facture énergétique des Français.** Le SFCB soutient donc activement la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, en accompagnant et conseillant la mise en œuvre des politiques énergétiques.

### **CONTACT PRESSE :**

LE CRIEUR PUBLIC : Morgane Lieutet

Tél 06 71 10 86 52 – Mail : [morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr](mailto:morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr)